

Diaporama de la CME du 5 avril 2022

La CME a rendu hommage au P^r **Emmanuel FOURNIER**, responsable de l'unité d'électromyographie du département de neurophysiologie clinique de la Pitié-Salpêtrière et du département d'éthique de Sorbonne-Université, décédé le 2 avril 2022 à l'âge de 63 ans.

1. Informations du président de la CME

- **Mouvements à la CME**

- Le D^r **Olivier DRUNAT**, gériatre, chef de service à Bretonneau, remplace le D^r Giovanna MELICA, dans le collège des praticiens hospitaliers de médecine.
- Le D^r **Yannick COSTA**, biologiste, président de la CME du groupe hospitalier de l'Est francilien (GHEF, qui regroupe les hôpitaux de Coulommiers, Meaux et Marne-la-Vallée) a été élu président de la conférence des présidents de CME de centres hospitaliers d'Île-de-France le 9 mars. Il succède au D^r Michèle GRANIER et, à ce titre, devient invité permanent de la CME.
- Le D^r **David OSMAN** (médecine intensive et réanimation, Bicêtre), nouveau coordinateur des risques associés aux soins (CGRAS) de l'AP-HP, en remplacement du P^r Christian RICHARD, est désormais invité de droit aux séances de la CME, conformément à la « [loi Rist](#) ».

- **Agence régionale de santé (ARS) :**

- **Conseil de tutelle du 25 mars 2022** : compte tenu du niveau de déficit de l'AP-HP (270 M€), dont elle considère qu'une partie est structurelle, la tutelle accompagnera son approbation de l'état des prévisions des recettes et des dépenses (ÉPRD) et du plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2022-2026 ([CME du 7 décembre 2021](#)) d'une relecture de notre trajectoire financière sur la base d'une analyse comparant notre performance avec celle des autres CHU. La CME sera associée à ces travaux.
- L'ARS a réuni le 30 mars les groupements hospitaliers de territoires (GHT) d'Île-de-France, l'AP-HP et les doyens. Elle souhaite la mise en œuvre de projets médicaux partagés universitaires entre l'AP-HP, les facultés et chaque GHT dans le cadre de l'élaboration du projet régional de santé (PRS) qui doit être prêt pour fin 2023. À cette fin, 6 groupes de travail ont été annoncés, avec le souci d'aboutir à des projets concrets :
 1. réforme des autorisations et impacts sur la gradation des soins dans le territoire ;
 2. coordination de l'offre de soins en période de tension ;
 3. démographie médicale et attractivité ;
 4. élaboration d'un projet médical partagé universitaire entre les GHU et chaque GHT ;
 5. numérique et support aux coopérations ;
 6. laboratoires.

Le président de la CME désignera des membres de la CME pour participer à ces groupes de travail.

- M^{me} Amélie VERDIER, directrice générale de l'ARS, viendra échanger avec la CME lors de sa prochaine séance du 3 mai.
- **Évaluation des départements médico-universitaires (DMU)** : le questionnaire sur les DMU a été envoyé à plus de 8 000 personnels médicaux. Le taux de réponse est d'environ 30 %, ce qui est très satisfaisant par rapport aux taux habituellement constatés pour ce type d'enquêtes (plutôt 14 à 15 %). Les premiers résultats seront présentés le 15 avril au [groupe ad hoc](#) ([CME du 11 janvier 2022](#)), puis à la CME du 3 mai. Un autre groupe de travail, piloté par la direction générale et auquel est associé le P^r Bahram BODAGHI, président du groupe *ad hoc* de la CME, prépare un questionnaire adapté aux cadres et cadres supérieurs de soins.

2. Attractivité des services d'anatomo-pathologie (P^r Anne COUVELARD) ([diaporama](#))

Les P^{rs} Anne COUVELARD, représentante des anatomo-pathologistes à la CME, et Thierry MOLINA, président de la collégiale d'anatomo-cyto-pathologie (ACP), ont dressé un bilan de la perte d'attractivité de la

discipline, en particulier pour les postes hospitalo-universitaires, qu'ils relient à l'attrait de l'exercice libéral dans des structures en réseaux numérisées bien plus rémunératrices. Aussi la numérisation fait-elle partie des principales pistes qu'ils proposent pour y remédier.

3. Attractivité des structures d'urgences (D^r Hélène GOULET) ([diaporama](#))

Comme l'ensemble des CHU et hôpitaux, les services d'urgence de l'AP-HP sont aujourd'hui en difficulté, avec environ 50 postes vacants en équivalent temps plein, obligeant à recourir à l'intérim dans certains services. La revalorisation de la permanence des soins en établissement de santé (PDES) est la mesure prioritaire pour y remédier. Parmi les mesures préconisées, la collégiale souhaite aussi la révision du protocole conclu à l'AP-HP en janvier 2016 ([CME du 10 novembre 2015](#)), pour rémunérer le temps de travail additionnel (TTA) dès la 40^e heure de travail réalisée, augmenter le nombre de titulaires, poursuivre la sanctuarisation des postes de PH et supprimer le TTA dans les structures ayant atteint le nombre-cible d'emplois.

4. Mise en place du service d'accès aux soins (SAS) (P^r Frédéric BATTEUX) ([diaporama](#))

Outre le problème du capacitaire et du manque de structures d'aval, l'amélioration de la situation des services d'urgence passe aussi par un travail sur l'aval en collaboration avec la médecine de ville. C'est l'objet du SAS expérimenté en Île-de-France, qui repose sur : 1) une plateforme unique de régulation téléphonique de l'accès aux soins urgents et non programmés, 2) un partenariat entre libéraux et urgences hospitalières. Le premier niveau avance bien, mais, pour le second niveau, il reste à signer la convention de partenariat avec l'union régionale des professionnels de santé libéraux (URPS).

5. Prime de solidarité territoriale (PST) (M. Olivier TRÉTON) ([diaporama](#))

La création de la PST vise à favoriser les remplacements de praticiens et l'exercice d'une activité partagée entre hôpitaux publics, ainsi qu'à lutter contre l'intérim médical. Toutefois, la CME devra s'assurer que les conventions-cadres avec les hôpitaux partenaires régulent bien les risques de désorganisation des services de l'AP-HP que la PST fait aussi courir. En outre, la CME rappelle que la mesure urgente à prendre est la revalorisation de la permanence des soins.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 3 mai 2022**, précédée du **bureau le 19 avril**.

P^r Rémi SALOMON, le 19 avril 2022